COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA CULTURE

*Séance du 15 novembre 2017 à 20h00*

Etaient présents

Ludovic VINCENT - Laurent PERRIN – Laure GRANDEMANGE – Murielle COLLIN Stéphanie MALISZEWSKI.

Excusés : Didier HOUOT - Sabine GRANDEMANGE – Arthur BRAUN - Rémi DECOMBE.

Le dernier règlement ainsi que les derniers imprimés de demande de subvention sont distribués, Ludovic demande s’il y a des remarques ou questions particulières concernant ceux-ci et ajoute que l’article 5 a été modifié concernant le critère pour le nombre de licenciés : on précise aussi le nombre de licenciés sur la commune.

Règlement qui sera voté en réunion de conseil municipal en date du 14 décembre prochain.

Ludovic annonce également le retrait de l’Association du Groupement d’Action Sociale du Personnel Communal. En effet, les critères de calcul ne conviennent pas pour cette association, par conséquent, la subvention leur sera versée par la mise en place d’une convention ou par le biais de moyens différents.

Il signale également que, dans la parution du prochain Vagney en perspective, il sera rappelé aux associations que les imprimés sont à retirer à partir du mois de janvier et devront être retournés pour le 31 mars dernier délai.

Lorsque toutes les demandes auront été retournées, le calcul des subventions sera établi en fonction de la grille de répartition et des critères transmis aux membres présents.

Cette grille sera votée en conseil municipal en même temps que les subventions. Elle sera définie par la commission de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de la culture.

Les demandes de subventions exceptionnelles seront traitées en priorité et le restant du montant de l’enveloppe sera utilisé pour les subventions de fonctionnement.

Laure propose qu’une marge d’environ 5% sur l’enveloppe soit conservée en cas de besoin.

Ludovic explique ensuite à l’aide du document de répartition comment seront distribués les points et cite quelques exemples de calcul pour plusieurs associations.

Avec cette nouvelle méthode certains verront leur subvention augmenter et d’autres diminuer, par conséquent le montant variera chaque année en fonction des critères de chacun.

Une prochaine réunion sera programmée en début d’année lorsque tous les retours de demande de subventions auront été réceptionnés.